



Entreprise reclame + que le devis

Par **foubert**, le **07/04/2010** à **18:07**

Bonjour,

Nous avons procédé à l'élaboration d'un devis pour un enrobé. Le commercial de l'entreprise a calculé lui-même la surface prévue à enrober soit 208 m².

Le jour J, les ouvriers ont manqué d'enrobé et la dirigeante s'est déplacé et a recalculé la surface et il est apparu que son commercial s'était trompé de surface.

Il en manque 47 m². Elle nous demande donc de payer la différence alors que l'erreur est de leur part et que le devis a été approuvé et signé.

A t-elle le droit de nous réclamer, et avons nous le droit de refuser de payer cette différence?

Cordialement

Melle FOUBERT

Par **HUDEJU**, le **07/04/2010** à **19:19**

Bonjour

Je présume que l'enrobé est vendu au mètre carré, si vous avez bien 208 m² recouvert et spécifié sur le devis, même si le commercial s'est trompé dans la surface, je ne vois pas en quoi l'on vous ferait cadeau des 47 m² manquant !.

Le seul problème qui vous incombe, c'est que le devis n'était pas fait en fonction de la surface effective. La question qui se pose, à savoir si le commercial l'a fait involontairement ou non pour emporter le marché et si vous de votre côté aviez fait plusieurs devis comparatif

qui certainement vous auriez mis la puce à l'oreille .

Suivant l'historique , essayez donc de trouver un arrangement sur le prix et/ou le paiement du surcout .